

Le projet de la commission est mis aux voix et adopté.
M. Touchard demande l'urgence d'une proposition portant que les députés valides ont droit à l'indemnité parlementaire.
L'urgence n'est pas déclarée.
M. Talandier demande la mise en l'ordre de l'ordre du jour de demain d'une proposition déclarant la *Marseillaise* chant national.
La mise à l'ordre du jour n'est pas déclarée.
La séance est levée à 5 h.

LETTRÉ DE VERSAILLES

Versailles, le 29 avril 1878.
La première chose que l'on fait en arrivant à Versailles c'est de demander quand on s'en ira. Les opinions sont très partagées au sujet de la durée qu'aura cette session. Suivant les uns, le gouvernement aurait mis en avant le repos que réclame impérieusement la période de l'Exposition, et prié M. Gambetta d'user de son influence sur la majorité pour abréger la session. Il est impossible d'avouer plus galamment que le régime parlementaire est incompatible avec la tranquillité publique. Suivant les autres, la session durerait au moins deux mois. La gauche serait résolue à ne faire grâce au gouvernement d'aucune interpellation sur l'armée, jusqu'à ce que M. Borel et M. de Miribel aient cédé la place. Révoqués des officiers territoriaux de Belfort, Pétition Labordère, « Assassinateur » c'est le mot communément employé à gauche — commis par la gendarmerie, nominations réactionnaires dans l'armée territoriale, tels seraient les premiers mouvements de la campagne contre le haut et le petit personnel de l'armée qui serait menée simultanément au Sénat et à la Chambre. Au Sénat, M. Scherer interpellait au sujet des officiers territoriaux de Belfort ; à la Chambre, M. Périn rapporteur de la Commission chargée d'examiner la proposition de l'état-major Labordère, portant refonte des règlements militaires, engageait le feu par la lecture de la réponse faite à la Commission par le général Borel. Cette réponse serait ainsi libellée : « Le général ministre de la guerre ne peut pas accueillir les propositions et les réclamations d'un subordonné sur de prétendus faits dont l'authenticité n'a jamais pu être prouvée. »
Si, comme on l'affirme M. Borel se maintient sur ce terrain — et nous est avis que c'est le seul digne de lui — M. Laisant viendrait à la rescousse et demanderait à la Chambre un vote de blâme motivé contre le ministre.
Si, au temps que réclamerait cette campagne, si intelligente et si patriotique, étant donné l'état de la politique, extérieure, — contre l'armée, l'on joint les séances prises par l'exécution des trente députés de la minorité non encore vérifiés ou ajournés, il paraît impossible que cette session, durant laquelle il ne sera pas le moindre question du budget, puisse être terminée avant la seconde quinzaine de juin. Les étrangers pourront donc contempler notre parlement dans tout son beau, et ce spectacle d'un pays se déchirant et s'amoindrisant lui-même par le fait de ses représentants, alors que tous les pays de l'Europe rassemblent leurs forces pour faire tête à l'orage qui vient du côté de Berlin, ne sera pas pour eux le moins curieux sinon le moins réjouissant de l'Exposition.

M. le Président Grévy vient de déclarer devant nous à plusieurs députés que la Chambre ne se séparerait qu'après avoir entièrement terminée la vérification des pouvoirs. Il est peu probable que cette vérification commence dès aujourd'hui, bien que 25 rapports d'élections soient à l'ordre du jour. L'honorable M. Rœderer, qui est inscrit en tête de la liste, ne s'attend point à être exécuté avant demain. Il affirme qu'il se présentera.
On renonce, paraît-il, à faire déclarer par les Chambres le 1er mai, journée d'ouverture de l'Exposition, jour national férial. On allégué avec assez de raison qu'une fête nationale devant être organisée en même temps sur toute l'étendue du territoire, le temps matériel manquerait. On ne renonce pas, par exemple, à demander au Sénat le vote des crédits pour suppléments de diners aux ministres. Mais il ne paraît pas probable que ces crédits soient acceptés par le Sénat, tels qu'ils ont été votés par la Chambre.
Le bureau de la Chambre se réunit en ce moment pour juger en dernier ressort le cas de M. Bonnet-Duverrier. Cet honorable... de gauche n'assistait pas à la séance. Nous constatons aussi l'absence de l'autre honorable M. Gent. Les autres députés nommés le 7 avril sont présents : un zèle de néophyte que ne partagent point les vieux routiers. Au Sénat et à la Chambre, en effet, la plupart des sièges sont vides.

Nous avons constaté dans les esprits des sénateurs avec lesquels il nous a été donné de nous entretenir une très grande divergence en ce qui concerne le grand projet du rachat des chemins de fer. Les différents groupes ont laissé à leurs membres toute liberté d'action pour le vote.
On a distribué aujourd'hui le rapport de la commission relative au nouveau projet sur les retraites des officiers de l'armée. Ce rapport conclut à l'adoption de la proposition qui règle que la retraite prélevée sur la solde des officiers de

tout grade ou assimilés en activité de service est élevée de 2 0/0 à 5 0/0. Le maximum et le minimum des retraites sont élevés d'un cinquième.
Les dispositions de l'article 2 de la loi du 25 juin 1861 qui veulent que les pensions des généraux de division et de brigade ne puissent en aucun cas excéder la somme attribuée aux officiers généraux dans le cadre de réserve sont abrogés. Le nouveau tarif sera applicable à dater de la promulgation de la loi. Les officiers de tous grades d'ont s'engager à demeurer pendant 5 ans à la disposition du ministre de la guerre pour occuper un emploi de leur grade ou d'un grade supérieur dans l'armée territoriale s'ils veulent jouir du bénéfice de la présente loi.
On vient de déposer une proposition de loi tendant à faire dériver par les préfets des cartes gratuites d'entrée à l'Exposition pour les chefs d'institutions scolaires, instituteurs et institutrices des Ecoles primaires et leurs familles.
Le rapport de la 3e commission d'initiative parlementaire relative à la proposition de M. de La Crete sur le rétablissement des tours conclut à la prise en considération de la proposition.

Quelques journaux avaient affirmé que M. Gambetta était encore en villégiature diplomatique ou non diplomatique. C'est une erreur. M. Gambetta assiste à la séance de ce jour et est très entouré par les ministres. Par contre, les députés de l'extrême gauche et d'une bonne partie de l'union républicaine, paraissent bouder le Dictateur ! Puisque nous parlons de M. Gambetta, nous affirmerons d'après des informations puisées aux sources les plus autorisées que M. Gambetta a été vu à Berlin.

Les journaux républicains avaient affirmé que le général Trépoif, la victime de leur amie Vera Sassoulitch avait été mis en disgrâce. Or, une dépêche affichée dans les colonnes annonce que cet officier général vient d'être nommé membre du conseil de l'Empire. Une autre dépêche annonce la nomination du Grand-Duc Nicolas au grade de feld-maréchal.

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière)
Paris, 19 avril.
Les navires de notre marine nationale qui étaient en mission, et devaient rentrer dans les ports de la Méditerranée ont tous reçu ordre de se concentrer dans la rade de Cherbourg, sans doute pour bien indiquer nos intentions de neutralité.
Quantaux bruits de guerre, ils s'accroissent malheureusement que l'Europe va se retrouver divisée prochainement en deux vastes camps : l'Orient contre l'Occident.
On dit hautement que les troubles qui éclatent dans les principautés Danubiennes sont l'œuvre de l'Angleterre.
A Constantinople, les Turcs, veulent s'enrouler sous le drapeau britannique.
La Russie va lancer en Asie, par Khiva, les 25 régiments de Cosaques dont elle ordonne la levée.
Les cotes anglaises n'apportent aujourd'hui aucun changement sur les consolidés, il ne s'est produit aucun escompte de rentes sur notre place ; le marché du comptant paraît déserté par les capitaux ; les transactions nouvelles se montrent des plus restreintes et une lourdeur exceptionnelle est le partage des places allemandes de Francfort, Berlin, Vienne, etc.

Dans l'intérêt de la liquidation de fin d'avril, on a essayé de répandre le bruit que l'Angleterre et la Russie s'étaient mises d'accord pour éloigner leurs troupes et leurs vaisseaux de Constantinople ; cette nouvelle n'est pas exacte.
Il ne serait pas impossible qu'il se produisît dès demain une réaction dans la tenue de notre marché, certaines feuilles d'Outre-Rhin manifestent en ce moment, les sentiments les plus hostiles contre l'Angleterre.
Toutefois, nous devons rendre cette justice à notre spéculation, c'est qu'en fait de liquidation, elles s'efforcent de concilier les intérêts de notre épargne nationale avec les besoins de la situation.

Le bruit de la scission du marquis de Pleuc, comme président de l'Union Générale, était une manœuvre malveillante qui a complètement échoué. La souscription aux actions de cette nouvelle société financière a été ouverte aujourd'hui avec plein succès et pourra bien être close avant le 1er mai.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

En vue de la conférence mondiale à laquelle les Etats-Unis ont convié les puissances étrangères, le *Sicédo* indique en deux points le problème que la conférence aura à résoudre :
1° Avoir dans tous les pays le même rapport légal entre le poids de l'unité monétaire d'or et le poids de l'unité monétaire d'argent ;
2° Avoir dans tous les pays, bien que sous des dénominations différentes, un numéraire identique.

Le but serait atteint, dit le journal, si un pacte international sanctionnait les mesures suivantes :
La France remplacera sa monnaie d'or actuelle par une pièce de 25 francs exactement pareille à la livre sterling ; la pièce de 5 francs d'argent sera maintenue telle qu'elle est.
L'Angleterre aura une pièce de 4 shillings d'argent exactement pareille à la pièce de 5 francs ; la livre sterling sera maintenue telle qu'elle est.
Les Etats-Unis remplaceront leur monnaie d'or actuelle par une pièce de 5 dollars, exactement pareille à la livre sterling ; leur dollar d'argent sera exactement pareil à la pièce de 5 francs.
Dans les trois pays, l'or et l'argent seront admis au monnayage sans restriction de quantité, et ils auront cours forcé, sans restriction de somme.
Le *Sicédo* s'efforce de démontrer les avantages qui résulteraient de ces réformes et conclut en disant que les législateurs de France, d'Angleterre et d'Amérique une fois d'accord, les deux métaux ne seront plus réellement qu'un seul métal au point de vue légal et monétaire et que les législateurs des autres pays s'empresseront d'adhérer au système franc-sterling-dollar.

Le but serait atteint, dit le journal, si un pacte international sanctionnait les mesures suivantes :
La France remplacera sa monnaie d'or actuelle par une pièce de 25 francs exactement pareille à la livre sterling ; la pièce de 5 francs d'argent sera maintenue telle qu'elle est.
L'Angleterre aura une pièce de 4 shillings d'argent exactement pareille à la pièce de 5 francs ; la livre sterling sera maintenue telle qu'elle est.
Les Etats-Unis remplaceront leur monnaie d'or actuelle par une pièce de 5 dollars, exactement pareille à la livre sterling ; leur dollar d'argent sera exactement pareil à la pièce de 5 francs.
Dans les trois pays, l'or et l'argent seront admis au monnayage sans restriction de quantité, et ils auront cours forcé, sans restriction de somme.
Le *Sicédo* s'efforce de démontrer les avantages qui résulteraient de ces réformes et conclut en disant que les législateurs de France, d'Angleterre et d'Amérique une fois d'accord, les deux métaux ne seront plus réellement qu'un seul métal au point de vue légal et monétaire et que les législateurs des autres pays s'empresseront d'adhérer au système franc-sterling-dollar.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE
Par décision du 22 avril, M. Cairel, directeur des postes à Lille, a été nommé directeur des postes et des télégraphes du département du Nord, à partir du 3 mai prochain.

Dans son compte-rendu général, la Société Franklin a décerné au colonel Prouvost, commandant le 31^e à Blois, une distinction en raison des services rendus par lui au développement des bibliothèques militaires, à Lyon, Auch, Mirande et particulièrement à Blois. M. le colonel Prouvost est originaire de Lille.

Hier matin a eu lieu à la citadelle et dans les différentes casernes de Lille, l'équipement des hommes de l'armée territoriale convoqués pour une période de quinze jours d'exercices.

Dans la soirée, un punch a été offert au Café Belle-Vue, par les officiers du 43e de ligne, à leurs collègues de l'infanterie territoriale.

Cette fête, à laquelle la musique du 43e prêtait son concours, a été des plus cordiales et des plus animées.

On assure que la Compagnie du Nord va faire prochainement sur ses réseaux l'application des cloches de sûreté, déjà en usage en Belgique et dans la banlieue de Paris. Sur le quai de chaque station, une cloche est assujétie à un poteau d'environ 2 mètres de hauteur. On l'entend carillonner, aussitôt que la voie est libre sur l'espace qu'elle protège. Alors, seulement, le train se met en marche à coup sûr. Le tintement de cette cloche est distinct à six et huit kilomètres de distance.

C'est hier que s'est ouvert, à Lille, le grand marché aux fleurs organisé par le Cercle horticole avec le concours de la ville. La Grand-Place ressemble à un vaste et splendide parterre. Les produits sont, au dire des connaisseurs, plus beaux et plus nombreux encore que les années précédentes.

C'est peut-être, ajoutent-ils, la plus belle exhibition de ce genre qu'on ait vue à Lille. On comprend dès lors l'attrait de cette exposition ; aussi, la foule des curieux est considérable sur la Grand-Place. On nous dit que les ventes de plantes ont été considérables. Tant mieux pour les horticulteurs qui seront ainsi dédommages de leurs efforts.
Parmi les noms des lauréats, nous remarquons ceux de MM. Willems, horticulteur aux Trois-Portes, à Roubaix, pour grands exemplaires de Palmiers, médaille d'argent grand module.
Vandeville, horticulteur à Maroquin-Barcel, médaille d'argent de 2e classe pour plantes variées.
Lepers, jardinier à Wasquehal, pour belle culture de giroflées, médaille d'argent de 2e classe.
Delanoy, jardinier à Croix, pour belle collection de pensées ; médaille d'argent de 2e classe.

Hier, à une heure, dans le prétoire de la 1re chambre du tribunal civil de Lille, on a procédé à la formation du jury chargé de régler les indemnités dues aux expropriés par la ville de Tourcoing pour améliorer la viabilité du centre de la ville et le mettre, par des voies précieuses, en communication avec les quartiers excentriques.
Un grand nombre d'expropriés ont traité à l'amiable avec l'administration ; mais il restait à régler une soixantaine d'affaires qui seront soumises au jury.
Hier après-midi, le jury a dû se transporter sur les lieux et procéder à la visite préliminaire des immeubles expropriés.
On croit que le jury, en se réunissant tous les jours, sera tenu jusqu'à jeudi.

Un incendie a éclaté, ce matin à 6 heures, dans le grenier d'une maison située rue Turgot et occupée par M. Descamps, cabaretier, à l'enseigne du *Vieux Cul-de-Four*.
La cause de l'incendie n'a pu être nettement déterminée, mais il est, toutefois, permis de supposer que le feu a été communiqué à un paillason placé à quarante centimètres d'un bec de gaz alors allumé.
Les pertes consistent surtout en effets d'habillement ; elles s'élevaient à la somme de 660 fr.
Il y a assurance à la *Caisse Générale*.

Un individu dont nous ne connaissons pas le nom n'avait pas, hier, à l'arrivée à Roubaix d'un train venant de Lille, le ticket réglementaire. Le contrôleur exigea le versement de la somme de soixante centimes ; le voyageur s'y refusa. Un agent de force fut appelé, mais le voyageur récalcitra et ne voulut rien entendre.
Il a été conduit chez le commissaire du quartier et de là, écroué au dépôt de sûreté.

L'ouvrier tisserand, Achille D., arrêté ces jours derniers en flagrant délit de mendicité, a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Lille. Il a été condamné à un mois de prison et aux frais.

La vache trouvée, l'avant-dernière nuit, rue de Nouveaux, par un agent en tournée, a été réclamée aujourd'hui par M. Iréné Frélier, marchand de bestiaux, à Bondueux.

Un ouvrier marbrier, nommé Floris M... et qui avait copieusement fêté l'ouverture de la kermesse, s'est présenté, hier, chez un cabaretier de la rue de la Guinguette, le sieur Pierre Steubeck. Comme ce dernier refusait de lui servir à boire, Floris M... s'est emporté et s'est mis à briser verres et carreaux. Plainte a été portée et, aujourd'hui, l'ivrogne a été dirigé sur Lille.

Voici une autre arrestation. Il s'agit encore d'un ivrogne.
Ernest F... cocher de fiacre, menait grand bruit, hier, à l'estaminet de la *Clef d'Or*, près la gare. Il était ivre et refusait d'évacuer cet établissement. Un agent fut appelé, mais la vue de l'uniforme est, paraît-il, particulièrement désagréable à ce cocher qui se mit à injurier l'agent.

Ernest F... a été arrêté, malgré la vive résistance qu'il a opposé à l'agent. Il a été dirigé sur Lille ce matin.

La Société des Amis Réunis, plus généralement connus sous le nom des *Inseparables* a donné, chez M. Boti, cabaretier, rue Decrême, le dimanche 21 et le lundi 22 avril, une soirée chantante, au bénéfice de la veuve Devillers, femme d'un ex-sociétaire.
Les collectes faites pendant ces deux soirées ont produit la somme de 22 francs, 30 c. qui ont été remis à la veuve Devillers.
On ne peut que savoir gré aux organisateurs de cette œuvre de charité.

Ephémérides Roubaisiennes

30 avril 1795. — Les deux frères Couteau, honnêtes tisserands de Roubaix, avaient été entendus, dans une maison du quartier de la Planchette-Trouée, fredonnant une chanson très-vulgaire sur le siège de Lille en 1667. Dénoncés comme aristocrates, arrêtés le lendemain, traduits ensuite à la barre du tribunal révolutionnaire de Lille, et dirigés sur Arras, ils furent, en moins de deux heures, jugés, condamnés et envoyés à la guillotine. L'aîné, Louis Couteau, était père de neuf enfants ; l'autre, Joseph Couteau, père de trois enfants.

Ephémérides Tourquennoises

30 avril 1776. — Une ordonnance du ministre Turgot permet de mettre en pratique la décision du 7 septembre 1762, du Conseil d'Etat.
Cette décision qui fut le premier pas de la Liberté Commerciale, portait que, « les habitants des campagnes et ceux de tous les lieux où il n'y a pas de communauté, ont la faculté de filer toute espèce de matières, de fabriquer toutes sortes d'étoffes, de leur donner tout apprêt, conformément aux règlements sans pouvoir être inquiétés par les corporations ou fabricants en communauté. »
Mais les corporations industrielles de Lille, redoutant l'esprit travailleur et entreprenant de leurs voisins, s'opposèrent ; elles parvinrent à obtenir la suspension des dispositions de cette décision. Roubaix fit opposition aussitôt à cette suspension par une requête adressée au Parlement.
Un conseiller-commissaire est nommé pour instruire la cause, on publie factum sur factum, et enfin, après dix ans de luttes, l'ordonnance de Turgot vient clore les débats en déclarant non avenues les prétentions lilloises.
Il y eut fête à Tourcoing, Roubaix et Lannoy, à l'arrivée de cette nouvelle, *feux de joie, avec artifices et pétards* ; mais ce ne fut que sept mois après, alors que nous concitoyens en furent seulement informés.

G. B.

Erratum. — Plusieurs fautes d'impression se sont glissées dans l'éphéméride d'hier ; nous tenons à les rectifier, parce qu'elles sont imprégnées et constituent des non-sens embarrassants pour les lecteurs :
On lit : « les soldats défilèrent » c'est « les soldats hésitaient » qui faut lire. D'autre part « une jete de tranchées » pour « une partie des tranchées. »

Notre-Dame de la Marlière. — MOIS DE MARS. — Ouverture solennelle du mois de Marie, le mardi 30 avril, à sept heures du soir : Salut avec instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Le dimanche 5 mai, pèlerinage de la paroisse Saint-Joseph à Notre-Dame de la Marlière, à l'issue des vêpres, vers cinq heures ; salut, instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Le dimanche 12 mai, à l'issue des vêpres, vers cinq heures, consécration des enfants de la première communion à Notre-Dame de la Marlière, salut, instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Le dimanche 19 mai, l'issue des vêpres, vers cinq heures du soir, pèlerinage et consécration des enfants à Notre-Dame de la Marlière.

Le dimanche 26 mai, pèlerinage des pères de famille de la paroisse Saint-Joseph à Notre-Dame de la Marlière, à l'issue des vêpres, vers cinq heures ; salut, instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Tous les samedis, à cinq heures du soir, salut, chant des litanies à la Sainte-Vierge, et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Tous les autres jours de la semaine, à sept heures du soir, salut, instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Durant tout le mois de Marie, il y aura, dans la Chapelle de Notre-Dame de la Marlière, cinq autels, où l'on pourra célébrer la Sainte-Messe en même temps.

Le registre d'inscription de l'heure des messes, pour les pèlerins voudraient faire célébrer dans la Chapelle, se trouve Presbytere de Saint-Joseph.

— Les journaux de Cambrai annoncent que depuis jeudi soir, un sieur Péralut, gendarme retraité qui faisait à Solesmes le service de picton entre la gare de cette ville et le bureau de poste, à disparu avec ses dépêches, renfermant un certain nombre de valeurs dont le chiffre connu s'élevait à l'heure actuelle à plus de six mille francs.
— Le mouvement dans la magistrature inséré hier au *Journal officiel* contient les changements suivants :
M. des Eaux est nommé président à Saint-Omer en remplacement de M. Caron de Fromental, nommé président honoraire ;
M. Nivet est nommé procureur à Cambrai en remplacement de M. Boeuly ;
M. Gobert est nommé vice-président à Saint-Omer, M. de Coussemaeker passant à l'honorary ;
M. Poillon est nommé juge au même siège en remplacement de M. Gobert, et M. Tibre, suppléant, en place de M. Poillon ;
M. Aubry est nommé juge à Boulogne, en remplacement de M. Lavoist, démissionnaire, et M. Cossart à Montreuil, en place de M. Aubry.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboix. — Avis gratuits dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien)

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 avril. — Mathilde Gobert, rue de la Prospérité prolongée, maison Gauthier. — Marie Peau, rue de la Poterie, maisons Lefebvre, — Elise Nya, rue de la Lys, cour Destailleurs, 11. — Angèle Plateaux, rue de la Poterie, 23, maisons Poissonnier. — Julie Prudhomme, rue de Nouveaux, cour Sison, 19. — Julien Destailleurs, rue de Parvieux 10. — Aline Ledru, rue de la Pile, maison Duprez, 30. — Jean Dupire, rue du Luxembourg, fort Condorin, 21. — Marie Sabbe, au Pile, cour Lerichs, 6. — Hubert Lemarque, rue Fontenoy, cité Frasez, 119. — Jeanne Thiriet, rue Pellart prolongée, Marie Benoit, fort Molliez, 49.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 28 avril. — Achille Motte, 1 an, Grande-Rue, 191. — Marie Herman, 3 ans, rue Decrême, 109. — Albert Niffle, 1 an, rue St-Pierre, 40.

Etat-civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 avril 1878. — Leveugle Flore, Saint-Liévin. — Vanwynsberghe Charles, Sain Vert. — Du 20. Dieucourtry Marie Juliette, rue enfer.

Du 21. Dieckens Hélène Joséphine, Crémier. — Dillies Marie Charlotte, Houdreau. — Senave Marie, Sartel. — Du 24. Lézy Jules, Petit Paris.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 avril 1878. — Zoé Nattin, 4 ans et 10 mois, Sartel. — Jeanne Duquesnoy, 2 ans et 9 mois, Vieille-Place. — Zoé Sénécaux, 7 mois, Place. — Béatrice Dendoncker 75 ans et 6 mois, sans profession, Sartel. — Marie Joseph Gastelin, 3 ans et 8 mois, Vieille-Place.

Du 11. Jean Baptiste Mazy, 8 mois, Vieille-Place. — Hélène Delmotte, 2 ans et 4 mois, rue Royale. — Anne Marie Joseph Mulliez, 57 ans, ménagère, Place. — Du 22. Elise Joseph Bourgeois, 23 ans tisserand, Vieille-Place. — Marie Bateau, 15 mois, Saint-Liévin. — Arthur Descamps, 3 ans, Beaulieu. — Palmyre Fauvauque, 9 ans, Nouveau-Monde.

23. Henri Joseph Bourgeois, 29 ans et 10 mois, tisserand, Vieille-Place. — Augustin Everard Imbrecht, 54 ans et 11 mois entrepreneur de bâtiments, Place. — Odile Trenteseaux, 7 mois, Martelloite. — Du 24. Adine Augustine Roussel, 19 ans et 2 mois, couturière, Touquet. — Sophie Haroux, 15 mois, Nouveau-Monde. — Clément-Fidèle-Amand Leuridan, 18 ans et 3 mois cultivateur, Beck. — Du 25. Henri Duquenne, 11 mois, Sartel. — Angeline Marie Blain, 9 mois, Sartel. — Ernest Renard, 6 mois, Sainte Marguerite. — Marie Cathrine D'Irenne, 19 ans et 2 mois, ménagère, Hôpital. — Anne Marie Joseph Duquesnoy, 33 ans et 5 mois ménagère, Grimont. — Elise Trenteseaux, 3 ans et 6 mois, Marclotte. — Arthur Louis Joseph Delcroix, 1 an et 18 mois, rue Saint-Joseph. — Du 26. Zoé Gerand, 7 ans, 3 mois, Balletrio.

PUBLICATION DE MARIAGES. — Pierre François Dolphens, 23 ans, sabotier et Marie Philomène Masure, 25 ans tisserande.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 avril. — Berthe Delabre, rue Nouveaux-Roubaix. — Germaine Lefebvre, rue du Wailly. — Jules Lefebvre, rue des Trois-Pierres. — Aurélie Piery, au Blanc-Sea. — Du 28. — Marie Seyhaeve, chemin des Mottes. — Jules Bourgeois, à la Marlière. — Germaine Lefebvre, rue Neuve. — Louis Lelong, rue du sentier de Roncq. — Fideline Desrousseaux, rue Sainte-Barbe. — Héleine Ledroq, au Mallot.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 avril. —

Louis Desoubry, 77 ans 3 mois, veuf d'Angélique Lemaire, rue des Molles-Bréques. — Louis Montagne, 6 mois, rue Verte. — Marie Rousseau, 17 ans 9 mois, chemin des Mottes. — Marie Laverze, 1 an 5 mois, à la Croix. — Jean-Baptiste Delannoy, rue de Menin. — Désiré Ducloumbier, 3 ans 9 mois, aux Francs.
Du 28 avril. — Henri Corne, 1 an 11 mois, rue des Carriers. — Fleuris Vanaerde, 57 ans, 5 mois, époux d'Amélie Dervaux, rue de Renais. — Tanghe, 48 ans 8 mois, époux de Joséphine Steeland, rue de Guisnes.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille GEST, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Arthur GEST, décédé à Roubaix, le 29 avril 1878, à l'âge de 2 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convois et Messes d'Ange qui auront lieu le mercredi 1^{er} mai, à 8 heures du matin, en l'église de Saint-Esprit. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 228.

Un obit solennel sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 1^{er} mai 1878, à 10 heures, pour le repos des âmes de : de dame Louis-Justine LORRHONS épouse de M. Dutilleul-Lorhons, décédée à Roubaix, le 2 avril 1878, à l'âge de 72 ans et de M. Adolphe Philomène-Sidonie DUTILLEUL, sa fille, décédée à Roubaix, le 18 avril 1877, à l'âge de 40 ans. Jeudi 2 mai, à 7 heures 1/2, un obit sera dit dans la même église, demandé par la Confrérie de Saint-Vincent-de-Paul. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 2 mai 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond-Joseph DESJAT veuf de dame Isabelle MULIEZ décédée à Roubaix, le 30 avril 1877, dans sa quatre-vingt-huitième année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 1^{er} mai 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Sophie DELERUE épouse de Monsieur Adolphe BROUÏN, décédée à Roubaix, le 12 mars 1878, à l'âge de 41 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 2 mai 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de : Mademoiselle Maria MOULIN, décédée à Roubaix, le 30 mars 1878, dans sa trente-quatrième année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le même jour, à 9 heures, obit Demi-Solennel, demandé par la Confrérie de Notre-Dame des Douleurs.

Faits Divers

— Les journaux de Lyon disent que le Rhône et la Saône, dont le niveau était déjà très élevé, ont encore augmenté.
Le Rhône, surtout, a subi une crue considérable. Sur plusieurs points, notamment sur le pont de la Guillotière, ont été placés des signaux en vue de prévenir les inondations.
— Nous avons signalé hier l'inondation de la Meurthe. La *Gazette de la Lorraine* donne les renseignements suivants sur le débordement de la Moselle.

La pluie persistante des derniers jours a de nouveau amené une forte crue de nos deux rivières. La Moselle a submergé une bonne partie des prés de l'île Saint-Symphorien. Le canal de la Moselle, grâce aux travaux exécutés en ce moment, n'a subi aucune avarie. Quant à la Seille, elle a de nouveau inondé sa vallée en amont de Metz, depuis le Sablon et le Pâté jusqu'à Queuleu.

La *Gazette de la Lorraine* ajoute que le train de Paris de 5 h. 30 du matin n'est pas arrivé à Metz, dans la journée de dimanche, à la suite de l'inondation.

— Des cultivateurs de Plaudren, revenant, ces jours derniers, de la foire de Brandivy, s'arrêtèrent à Locmaria dans une auberge, où l'un d'eux, nommé Cario, faisait, dit le *Journal de Vannes*, voir à ses compagnons qu'il était content de sa journée et leur montrait sa bourse.

Parmi les individus attablés dans l'auberge se trouvait le sieur François Penvis, repris de justice, âgé de quarante ans, qui avait tout vu et épiait les moindres mouvements de Cario. Il disparut aussitôt pour ne rencontrer celui-ci qu'à deux kilomètres où ses compagnons l'avaient laissé seul pour prendre la direction de leur demeure. A dix heures du soir, Penvis, qui se tenait au guet, voyant le moment favorable, saisit tout à coup à la gorge le malheureux Cario, lui asséna plusieurs coups de bâton sur la tête, puis, le croyant mort, lui vole l'argent dont il était porteur et se sauva à travers champs.

Quelques instants après, un maçon nommé Rallier, venant de Parcaré, aperçut le blessé gisant dans le fossé de la route et parvint à le ramener à la vie et à le conduire dans sa maison, située non loin du lieu du crime. L'état de Cario est grave et sa vie en danger. L'assassin a été arrêté.

CHOSÉS ET AUTRES

Un petit garçon et une petite fille qui sont habitués à jouer ensemble, et qui vivent du reste dans la meilleure intelligence, sont surpris de se donner des gifles et à s'égratigner en s'accablant des mots les plus blessants.
Une de leurs mamans survient :
— Qu'est-ce que vous faites là, petits malheureux ?
Ils s'interrompent, sourient tout doucement, et répondent avec une voix douce et basse :
— Nous jouons au petit mari et à la petite femme !

Une pensée arabe :
— Quand je vois une vieille femme qui es